

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 SEPTEMBRE 2017

### Présences :

Monsieur	Réjean Guin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Gilles Boisvert	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Madame	Guylaine Gagné	Poste #6
Monsieur	Claude Benoît	DGA

### Absences :

#### **1. Ouverture et constat du quorum**

M Réjean Guin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

##### **899-2017**

Proposé par : Gilles Boisvert  
Appuyé par : François Dubeau

**QUE** le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **3. Période de questions**

#### **4. Greffé**

##### **4.1. Adoption des procès-verbaux**

##### **900-2017**

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : Gilles Boisvert

Adoption des procès-verbaux des séances:

- 4.1.1. Séance régulière du 21 Août 2017
- 4.1.2. Séance spéciale du 14 septembre 2017

*Adopté à l'unanimité.*

#### 4.2. Dépôt bordereau de correspondance

Dépôt du Bordereau de la correspondance du mois d'août 2017.

NO.	DE	A	DESCRIPTION
2017-057	MTQ	Catherine Haulrd	Affichage - Élections municipales
2017-058	Commission scolaire Samares	Catherine Haulard	En attente approbation ministerielle - Bail emphytéotique
2017-059	MTQ	Réjean Gouin	Confirmation aide financière - André Villeneuve 30,381\$
2017-060	MERN	Catherine Haulard	Rénovation cadastrale - Début phase II
2017-061	Club Optimiste	Conseil municipal	Marchons pour nos aînés - Demande aide financière
2017-062	Golf St-Michel-des-Saints	Conseil municipal	Tournoi 25ième anniversaire
2017-063	Moisson Lanaudière	Conseil municipal	Demande aide financière
2017-064	MDDELCC	Catherine Haulard	Déclaration tonnages 2017

#### 5. Trésorerie

##### 5.1. APPROBATION DES DEPENSES :

###### 901-2017

Proposé par : Guylaine Gagné

Appuyé par : Richard Gilbert

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatiques et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	51,556.17\$
5.1.2. Salaires	103,293.68\$
5.1.3. Paiement automatiques	97,530.30\$
5.1.4. Comptes à payer	443,264.97\$
	<hr/>
	<b>695,645.12\$</b>

Représenté par les chèques #15941 à #16055.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

*Adopté à l'unanimité.*

## **5.2. Fête des bénévoles**

### **902-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal croit qu'il est important de remercier les bénévoles œuvrant dans le milieu communautaire, donnant un soutien aux citoyennes et citoyens de Saint-Michel-des-Saints;

**ATTENDU QUE** les dépenses reliées à cet événement ont été prévues au budget 2017;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Pierre Tardif

#### **Il est résolu :**

- D'inviter tous les bénévoles impliqués dans le milieu communautaire à Saint-Michel-des-Saints ;
- De tenir un brunch au Chalet du Mont-Trinité au mois de novembre 2017 (après le 5 novembre);
- D'appliquer les dépenses reliées à cet événement, maximum 5,000\$ (50% TVQ incluse) au g/l 02-100-00-493 (Réceptions).

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

*Adopté à l'unanimité.*

### 5.3. Souper Noël – Employé(e)s et élu(e)s municipaux

**903-2017**

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu** d'approuver les dépenses reliées au souper des employé(e)s et élu(e)s accompagné(e)s de leurs conjoint(e)s et d'appliquer la dépense prévue au budget 2017 (maximum 2,500\$ (50% TVQ incluse)) au compte g/l 02-100-00-493 (Réceptions).

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

*Adopté à l'unanimité.*

### 5.4. Chemin du lac Taureau – Étude géotechnique

**904-2017**

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : Gilles Boisvert

**Il est résolu** de mandater Services EXP pour la réalisation de l'étude géotechnique requise par le MTQ au montant de 15,861\$ plus taxes.

*Adopté à l'unanimité.*

### 5.5. Soutien financier

**905-2017**

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Guylaine Gagné

**Il est résolu** d'approuver les paiements reliés aux demandes de soutien financier suivants et d'appliquer les dépenses aux comptes g/l prévus à cet effet :

- Commission scolaire Samares – Ass. Conseil étudiants 200\$
- Moisson Lanaudière 200\$
- Club jeunesse – Maison hantée 2,000\$

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

*Adopté à l'unanimité.*

## **6. Direction et Ressources humaines**

### **6.1. Comité santé et sécurité au travail – Plan d'action**

**906-2017**

Proposé par : Gilles Sénécal  
Appuyé par : Gilles Boisvert

**Il est résolu** d'adopter le Bilan et le Plan d'action en santé et en sécurité du travail (APSAM août 2017).

*Adopté à l'unanimité.*

### **6.2. Évaluation – Maintien inventaire Campings**

**907-2017**

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu** d'autoriser le service d'évaluation de la MRC de la Matawinie à entamer la procédure du maintien de l'inventaire des Campings sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et de l'inscrire au rôle d'évaluation.

*Adopté à l'unanimité.*

## **7. Urbanisme & développement économique**

### **7.1. Dépôt du rapport mensuel**

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

### **7.2. Matricule 7880-28-0485- Demande de dérogation mineure**

**908-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 1360, ch. de la Pointe-Fine, a déposé une demande de dérogation mineure concernant un bâtiment accessoire situé à 3.61 mètres (11.84 pieds) au lieu de 5 mètres (16.4 pieds), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992;

**CONSIDÉRANT QUE** le un permis a été émis pour la construction du bâtiment à 1 mètre de la limite de propriété latérale;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment ne nuit pas à aucun voisin;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : François Dubeau

**D'ACCORDER** la demande de dérogation mineure 75 CCU 2017.

*Adopté à l'unanimité.*

### 7.3. Matricule 7374-15-5146- Demande de dérogation mineure

909-2017

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 261, chemin Ferland, a déposé une demande de dérogation mineure concernant l'installation d'un spa en cours avant, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'habitation est située à plus de 30 mètres (100 pieds) de la voie de circulation et que le spa sera situé à environ 27 mètres (88 pieds) de cette même voie de circulation donc très peu visible à partir du chemin ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe dans une zone assujettie au PIIA et qu'une bande boisée de 5 mètres de profondeur doit être conservé le long de la limite de propriété avant;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande d'amendement.

Proposé par : Pierre Tardif  
Appuyé par : Gilles Sénécal

**D'ACCORDER** la demande de dérogation mineure 76 CCU 2017.

Adopté à l'unanimité.

### 7.4. Matricule 7277-25-4574– Projet de lotissement

910-2017

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a été examiné par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter le projet de lotissement.

Proposé par : Gilles Sénécal  
Appuyé par : François Dubeau

**D'AUTORISER** les démarches pour le projet de lotissement, demande 77 CCU 2017.

Adopté à la majorité.

## **8. Avis de motion**

### **8.1. Règlement d'emprunt 618-2017**

#### **911-2017**

Mme Guylaine Gagné donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 618-2017 et donne également avis de la présentation du projet qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion est par les présentes données par Mme Guylaine Gagné qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement d'emprunt, sur une période n'excédant pas 10 ans, de 110,000\$ pour les services professionnels et la vidange des étangs aérés.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation (Annexe A) une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.



## **8.2. Règlement d'emprunt 619-2017**

### **912-2017**

M. Pierre Tardif donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 619-2017 et donne également avis de la présentation du projet qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion est par les présentes données par M. Pierre Tardif qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement d'emprunt, sur une période n'excédant pas 20 ans, pour l'exécution des travaux de réfection sur les chemins du lac Taureau et Papillon et à emprunter une somme n'excédant pas 625,000\$ pour assurer le coût des travaux, les taxes, les frais professionnels et les imprévus.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu de l'article 3 peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de titres en vertu de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par l'article 3.

Le paiement doit être effectué avant le financement permanent. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec ou 547.1 de la Loi sur les cités et villes.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempt l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

## **9. Adoption des règlements**

**9.1.       Projet Règlement d'emprunt 618-2017**

**913-2017**

Proposé par : Guylaine Gagné  
Appuyé par : Richard Gilbert

Adoption du projet de règlement d'emprunt 618-2017.

Adopté à l'unanimité

**9.2.       Projet Règlement d'emprunt 619-2017**

**914-2017**

Proposé par : Pierre Tardif  
Appuyé par : Gilles Boisvert

Adoption du projet de règlement d'emprunt 619-2017.

Adopté à l'unanimité

**9.3.       Règlement 615-2017 (Feux extérieurs)**

**915-2017**

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : Gilles Sénécal

Adoption du règlement 615-2017.

Adopté à l'unanimité

**9.4. Règlement 604-2016 (PIIA)**

**916-2017**

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Gilles Boisvert

Amendement de la résolution 887-2017 par le texte suivant :

Adoption du 2<sup>ième</sup> projet de règlement 604-2017.

Adopté à l'unanimité

**9.5. Règlement 610-2017 (Bâtiments accessoires)**

**917-2017**

Proposé par : Gilles Sénécal  
Appuyé par : François Dubeau

Amendement de la résolution 888-2017 par le texte suivant :

Adoption du 2<sup>ième</sup> projet de règlement 610-2017.

Adopté à l'unanimité

**9.6. Règlement 613-2017 (Clôtures)**

**918-2017**

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Pierre Tardif

Amendement de la résolution 889-2017 par le texte suivant :

Adoption du 2<sup>ième</sup> projet de règlement 613-2017.

Adopté à l'unanimité

## **9.7. Règlement 616-2017 (Démolition)**

### **919-2017**

Proposé par : Gilles Boisvert  
Appuyé par : Gilles Sénécal

Adoption du règlement 616-2017.

Adopté à l'unanimité

## **10. Loisirs & Parcs**

### **11. Hygiène du Milieu**

#### **11.1. Fonds de protection de l'environnement Matawinien – Plan gestion matières résiduelles**

### **920-2017**

**ATTENDU QUE** l'école primaire Saint-Jean Baptiste de Saint-Michel-des-Saints avait déposé une lettre d'intention pour la participation de l'école au projet.

**ATTENDU QUE** l'école primaire Saint-Jean Baptiste veut maintenant se retirer du projet.

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu** d'accepter le retrait de l'école primaire Saint-Jean Baptiste de Saint-Michel-des-Saints du programme du Plan gestion matières résiduelles.

Adopté à l'unanimité

## **12. Travaux publics**

## **13. Sécurité Publique**

### **13.1. Programme d'aide financière - Soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (REPORTÉ)**

**921-2017**

Proposé par :

Appuyé par :

#### **Il est résolu :**

- La Municipalité accepte de participer au comité de la MRC de la Matawinie concernant la rédaction et la mise en place d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU).
- La municipalité de Saint-Michel-des-Saints desservira les territoires suivants (PLIU):
  - Saint-Michel-des-Saints
  - St-Zénon
  - T.N.O.
- De mandater Mme Catherine Haulard, Directrice générale par intérim et M. Michel de Laplante comme porteurs du dossier.

Adoptée à l'unanimité

## **14. Administration**

### **14.1. Éco centre - Empiètement clôture**

**922-2017**

**ATTENDU QUE** la clôture de la propriété appartenant à la Municipalité (7171-76-6060 - Éco Centre) empiète sur une parcelle de lot de la propriété portant le numéro de matricule 7171-68-6811. Le tout tel que décrit au plan de l'arpenteur, Daniel Brodeur, dossier 458, minute 7626.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu :**

- De mandater Me Madly Laporte, notaire et M. Daniel Brodeur, arpenteur (Descriptions techniques) et confirmer que tous les frais reliés à cette transaction sont aux frais de la Municipalité ;
- D'autoriser Réjean Gouin, maire et Catherine Haulard, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**14.2. Prolongement aqueduc et égouts – rue Ménard**

**923-2017**

**ATTENDU QUE** le prolongement des réseaux d'aqueducs et d'égouts de l'intersection des rues Orance et Ménard jusqu'au milieu de la façade de la propriété portant le numéro de matricule 7271-55-5030 sur la rue Ménard (approximativement 55mètres) a été complété.

**ATTENDU QUE** le propriétaire de la nouvelle construction, Bruno Pierre Bazinet s'est engagé à rembourser la municipalité pour les frais d'ingénieurs reliés à ce prolongement.

Proposé par : Gilles Boisvert

Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu** d'autoriser le service de la taxation à facturer un montant de 7,500\$ + 374.07 (50% TVQ) au nouveau dossier matricule de M. Bruno Pierre Bazinet en trois versements (1<sup>er</sup> – 30 jours, 2<sup>ième</sup> – 60 jours et 3<sup>ième</sup> – 90 jours)

Adoptée à l'unanimité

**15. Période de questions**

**16. Levée de l'assemblée**

**924-2017**

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Boisvert

La séance est levée à 20h50.

*Adopté, à l'unanimité.*

---

Réjean Gouin  
Maire

Catherine Haulard  
Directrice générale, Secrétaire trésorière